

URGENCE GAZA

Contre les "punitions" collectives

La France doit agir

Gaza assiégée, affamée, isolée du monde. Deux ans après le « redéploiement » de l'armée israélienne tout autour de la bande de Gaza, sur terre, en mer et dans le ciel, alors que les bombardements israéliens ont pilonné le territoire, détruit des infrastructures essentielles comme la centrale électrique, le siège israélien imposé à la population palestinienne se poursuit et s'intensifie, comme une vaste punition collective imposée à toute une population.

Le siège s'est renforcé après les élections législatives de janvier 2006 remportées par le Hamas, avec notamment la rétention par Israël des taxes à l'exportation dues à l'Autorité palestinienne, et un véritable blocus international, singulièrement des Etats-Unis et de l'Union européenne. Comme pour punir le peuple palestinien de son vote. Dans un grand déni de démocratie. Comme si les résultats de ce vote n'étaient pas aussi le fruit du blocage israélien de toute perspective de paix en toute impunité. La suspension de l'aide internationale aux institutions palestiniennes s'est même poursuivie après l'accord inter-palestinien ayant conduit à la création d'un gouvernement d'union nationale.

Le siège s'est encore renforcé à l'annonce de la prise de pouvoir du Hamas sur la bande de Gaza en juin dernier. Les forces israéliennes ont bloqué de nouveau tout passage de marchandises et de personnes entre Gaza et l'extérieur, à Karni, en particulier, par où transite habituellement la grande majorité des marchandises qui entrent ou sortent de Gaza. Le siège, l'impossibilité de circulation des personnes, des matières premières et des produits de première nécessité étouffent l'économie et asphyxient la population. L'extrême pauvreté imposée touche la majorité de la population –qui vit sous le seuil de pauvreté-. Les rapports alarmants des organisations internationales, humanitaires et de défense des droits se multiplient.

Comme si étouffer toute une population n'était pas un crime. Comme si ce crime ne visait pas, contrairement aux affirmations, à exacerber les tensions, à radicaliser la population. Le siège de la bande de Gaza doit être levé. Et c'est une véritable perspective politique que revendique le peuple palestinien.

Une perspective politique revendiquée dans la bande de Gaza comme en Cisjordanie, où l'occupation et la colonisation israéliennes se sont aussi intensifiées, dans un territoire morcelé par les colonies et les checkpoints militaires et où la construction du mur de l'annexion se poursuit en dépit des recommandations de la Cour internationale de Justice et du vote des Nations unies. Une perspective de paix fondée sur le droit international. Celle d'un Etat palestinien indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem Est pour capitale, et une solution juste pour les réfugiés palestiniens fondée sur la reconnaissance de l'histoire, celle de l'expulsion, et sur le droit international.